

Un nouveau refuge pour les victimes de violences

■ Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Reportage Louise Vanderkelen

Dans un quartier du nord de Bruxelles, des ouvriers s'affairent dans un immeuble à appartements. Les travaux devront être terminés pour le mois de décembre. En effet, c'est à partir de cette période que s'installera la première locataire d'un des treize studios en cours de rénovation. Car ce sera forcément une femme. Les lieux sont en effet destinés aux victimes de violences conjugales. Une petite trentaine de places va ainsi bientôt s'ouvrir dans cette maison, dont l'adresse doit rester secrète afin de protéger les femmes qui pourront s'y réfugier avec leurs enfants.

De tous les milieux

Depuis le lancement de la nouvelle campagne de prévention contre les violences conjugales, "Le journal de Marie", le téléphone du centre de prévention des violences conjugales et familiales (*) ne cesse de sonner, explique Myriam de Vinck, co-directrice.

De fait, les victimes sont nombreuses. Les chiffres de 2015 sont frappants. Un tiers des femmes ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans leur vie depuis leurs 15 ans. Plus de cent plaintes sont déposées par jour auprès de la police. "Mais il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg", souligne la co-directrice du centre de prévention, opérateur de la maison pour femmes. "Beaucoup de victimes n'osent pas porter plainte. Elles ont peur de dénoncer leur bourreau et d'être mise à la porte".

Un lien avéré, révélé par une étude de la Strada (le centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri), peut également être fait entre les violences conjugales et la précarisation des victimes. Ces femmes exclues de la société tombent souvent dans la pauvreté. Mais ce n'est pas le cas de chacune d'entre elles. "Au centre de prévention, nous voyons des femmes de tous les milieux. Mêmes des femmes de grands patrons arrivent chez nous, en consultation. Lors des entretiens, nous posons certaines questions afin de délimiter leurs besoins.

Nous mettons sur liste d'attente celles qui souhaitent partir de chez elles."

Un lieu de passage, pour se reconstruire

Il s'agit du deuxième centre exclusivement réservé aux femmes victimes de violences intrafamiliales et leurs enfants à ouvrir ses portes à Bruxelles et le vingtième pour les victimes de violences tous genres confondus. "La demande est très forte. Les listes d'attente sont longues dans les autres centres. Nous devons créer de nouvelles places", souligne la ministre bruxelloise Céline Fremault (CDH), en charge du Logement dans la capitale, mais aussi de l'Action sociale en tant que membre du Collège de la Commission communautaire française (Cocof).

Les logements du nouveau centre disposent de pièces individuelles et lumineuses qui ont pour objectif de rendre l'autonomie que ces femmes avaient perdue. "Le fait de vivre dans un lieu qui est propre, calme, et beau permet aux résidentes de reprendre confiance en elles et d'avancer. Parfois lorsqu'elles logent dans des structures d'accueil d'urgence, la situation est plus précaire. Ces plans d'urgence sont nécessaires. Mais rebondir est alors plus difficile.", explique Céline Fremault.

Un suivi post-hébergement

En moyenne, ces femmes fragilisées passent entre six mois et un an dans ces maisons d'accueil. Une fois qu'elles se sentent prêtes, elles le signalent.

C'est à ce moment-là que commence pour elles une autre bataille : celle de trouver un logement avec peu de revenus financiers.

Désormais, les maisons d'accueil ne seront plus uniquement des dispositifs d'accueil d'urgence. Un nouveau décret de la Cocof institue un financement public pour la phase du post-hébergement, nécessaire pour ne pas rechuter. Une personne à mi-temps sera ainsi engagée pour chaque maison d'accueil.

Ensuite, un arrêté a récemment été adopté afin de libérer 3 % des quotas de logement des sociétés immobilières de service public bruxelloises pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Quinze conventions avec des sociétés ont déjà été signées en 2016 et 27 sont sur le point de l'être pour l'année 2017.

→ (*) Centre de prévention des violences conjugales et familiales Tel : 02/539 27 44

→ Lire aussi l'opinion en pages 52-53.

CÉLINE FREMAULT (CDH)

Membre de la Cocof et de la Cocom, chargée de l'Action sociale.